

BE-A0542\_712136\_712532\_FRE

Inventaire des archives de la cour féodale  
et seigneurie de Saintes (1640-1792)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Histoire institutionnelle.....	5
Une multitude de juridictions.....	5
La cour féodale de Saintes.....	7
Archives.....	7
Historique.....	7
Contenu et structure.....	10
Contenu.....	10
Mode de classement.....	10
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	11
Inventaire des archives de la cour féodale et seigneurie de Saintes (1640-1792).....	11
I. Correspondance.....	11
II. Juridiction contentieuse.....	11
2 - 23 Dossiers de procès. 1665-1770.....	11
III. Juridiction gracieuse.....	12
A. Relief des fiefs.....	12
27 - 214 Expéditions d'actes enregistrés par la cour féodale de Saintes. 1640-1792.....	13
B. Cens et rentes.....	24
215 - 218 Registres des cens et rentes seigneuriaux revenant au seigneur de Saintes sur ses propriétés. 1657-1781.....	24

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Cour féodale et seigneurie de Saintes (1640-1792)

Période:

1640 - 1792

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.245

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 220.00
- Etendue inventoriée: 0.70 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:

Seigneurie de Saintes, 800-1795

Cour féodale de Saintes, 800-1795

Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Ces archives sont publiques et donc accessibles à toute personne régulièrement inscrite aux Archives générales du Royaume ou aux Archives de l'État dans les provinces et munie d'une carte de lecteur. Les documents d'Ancien Régime y sont librement consultables et peuvent être reproduits selon les conditions et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Le présent inventaire remplace les instruments de recherche suivants, du moins pour ce qui est des archives de la cour féodale de Saintes : DELPORTE, L. & CULOT, M., *Inventaire des archives de la cure de Saintes*, Saintes, 1995 (Dossiers du Chirel de Rebecq-Tubize, Série Inventaires, n°1). *Inventaire des archives des greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles*, s.d., inventaire manuscrit ancien, disponible en salle de lecture.

## Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

## HISTOIRE INSTITUTIONNELLE

## UNE MULTITUDE DE JURIDICTIONS

Le village de Saintes, en néerlandais Sint-Renelde, est aujourd'hui situé dans la province du Brabant wallon, au sein de la commune de Tubize <sup>1</sup>, le long de la frontière linguistique. Mais, sous l'Ancien Régime, Saintes fait partie du comté de Hainaut et dépend de la châtelainie de Braine-le-Comte <sup>2</sup>.

Selon la tradition, c'est sainte Renelde <sup>3</sup>, issue d'une importante famille mérovingienne et sœur de sainte Gudule, qui aurait offert les terres qu'elle possédait entre autres à Saintes, à l'abbaye bénédictine Saint-Pierre à Lobbes, dans le courant du VIIe siècle <sup>4</sup>. Le village, autrefois baptisé *Sanctis*, *Santenou* encore *Sinternelle*<sup>5</sup>, est quoi qu'il en soit bien mentionné dans le polyptyque de l'abbaye en 868-869 <sup>6</sup>. Mais, comme on le constate souvent, les avoués laïcs locaux, gérant les affaires séculières et défendant les intérêts des bénédictins de Lobbes, usurpent progressivement les droits que l'abbaye a à Saintes,

---

1 Depuis la fusion des communes en 1977.

2 A partir du dénombrement de foyers de 1444 au moins. Avant cette date, Saintes fait partie de la prévôté de Mons jusqu'à la fin du XIVe siècle, puis du bailliage d'Enghien lors des dénombremets de 1406 et 1424. La seigneurie d'Herbecq, elle, semble avoir toujours été englobée dans la châtelainie de Braine-le-Comte. Luc Delporte, conservateur du Musée de la Porte à Tubize, nous signale également l'existence d'interventions du châtelain de Braine, à Saintes, au nom du comte de Hainaut, dans les possessions de l'abbaye de Ninove à la fin du XIIIe siècle (dont le centre local était, il est vrai, Herbecq). Nous tenons d'ailleurs à le remercier chaleureusement pour sa disponibilité, ses conseils et son aide précieuse, tant lors du versement des documents aux Archives de l'État qu'au moment de la réalisation du présent inventaire.

3 Voir *La vie et le culte de sainte Renelde, des origines à nos jours*, éd. L. Delporte, Tubize, 1996, qui donne entre autres études une édition de la Vita de la sainte avec un commentaire critique.

4 Le culte dédié à Sainte-Renelde est d'ailleurs encore bien présent aujourd'hui dans le village. Une procession très attendue par les Saintois, le Tour Sainte-Renelde, a lieu tous les ans le dimanche de la Trinité. Voir à ce sujet : DELPORTE, L., *La grande procession ou Tour Sainte-Renelde*, dans *La vie et le culte de sainte Renelde, des origines à nos jours*, éd. L. Delporte, Tubize, 1996, p. 133-151.

5 DELPORTE, L., *Sainte Renelde : à l'origine de la dénomination du village de Saintes*, dans *La vie et le culte de sainte Renelde, des origines à nos jours*, éd. L. Delporte, Tubize, 1996, p. 37-43. DELPORTE, L., *Réflexions sur la dénomination et l'aspect primitif du village de Saintes*, dans *Explo. Revue trimestrielle de Tubize, Sciences et Histoire*, n°4, 1992, p. 5-10.

6 Un polyptyque est un registre décrivant, du moins pour les plus complets d'entre eux, la mense conventuelle, les services adjacents et des bénéfiques. Il contient donc le détail des tenures, rentes et redevances seigneuriales, bref des prestations dues à l'abbaye (ici celle de Lobbes). DEVROEY, J.-P., *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IXe-XIe siècles)*, Bruxelles, CRH. Série in-8°, n°70, 1986. Sur les polyptyques, voir : FOSSIER, R., *Polyptyques et censiers*, Turnhout, Typologie des sources du moyen âge occidental, n°28, 1978. BRUAND, O., *Voyageurs et marchandises au temps des carolingiens : les réseaux de communication entre Loire et Meuse aux VIIIe et IXe siècles*, Paris, Bibliothèque du moyen âge, n°20, 2002, p. 57-sv.

s'imposant petit à petit comme les seigneurs du lieu. Un important règlement d'avouerie est d'ailleurs signé en 1173 et détaille les droits de chacune des deux parties <sup>7</sup>. Cet accord est modifié en 1465, par un acte signé par l'abbé de Lobbes et Louis d'Enghien-Ramerut, seigneur de Saintes <sup>8</sup>.

Sous l'Ancien Régime, le territoire actuel de Saintes est fortement morcelé entre un nombre conséquent de seigneuries, dans lesquelles les différents niveaux de pouvoir juridictionnel se superposent <sup>9</sup>:

- La seigneurie hautaine de Saintes, à clocher, est entre les mains des seigneurs de Saintes, descendants des anciens avoués, et englobe la ferme de Froyes et celle du Tiembecq. Ce fief-lige est tenu de la pairie et baronnie de Lens <sup>10</sup>. La justice est rendue à la ferme du Laubecq. Cependant, tout le territoire de cette seigneurie n'appartient pas en propre au seigneur de Saintes. Celui-ci se divise en effet en deux seigneuries foncières distinctes : l'une de 600 bonniers que l'abbaye de Lobbes parvient à conserver et l'autre, plus petite, appartenant bien celle-là au seigneur de Saintes. Ce dernier exerce la haute justice tant sur ses propriétés que sur la seigneurie foncière de l'abbaye de Lobbes, ainsi que sur celle de Ramelot. Il a également quelques droits seigneuriaux sur la seigneurie du Pont-à-Wisbecq. Les archives ici inventoriées concernent cette seigneurie.
- La petite seigneurie foncière de Ramelot, autour de la ferme du même nom, dite aussi ferme de Landas, relève du fief de la Neuve-Rue à Nivelles et s'étend sur une vingtaine de bonniers.
- L'abbaye de Ninove possède également une exploitation à Saintes <sup>11</sup>: la seigneurie foncière d'Herbecq, autour de la ferme du même nom <sup>12</sup>. C'est le seigneur d'Enghien qui en est le seigneur justicier.
- La seigneurie haute-justicière de Pont-à-Wisbecq, quant à elle, s'étend sur 24 bonniers, à la fois sur les villages de Saintes et de Bierghes <sup>13</sup>. Cette seigneurie est pour une part allodiale et pour l'autre part relève du seigneur d'Enghien puis, à partir de 1604, de la seigneurie de Bierghes.
- La seigneurie haute-justicière de Mussain, s'étendant sur 80 bonniers, possède son propre échevinage et dépend pour moitié de la seigneurie d'Enghien et de la pairie de Lens.
- La seigneurie (temporaire) de la Laubecq, disposant de sa propre cours féodale serait née de la dissociation des droits seigneuriaux de l'abbaye de Lobbes entre d'une part immunité de l'abbaye et d'autre part seigneurie

7 DELPORTE L., Saintes, 1173, dans Chartes-lois en Hainaut (XIIe-XIVe siècle), éd. J.-M. Cauchies et F. Thomas, Mons, Analectes d'histoire du Hainaut, t. 9, 2005, p. 451-457.

8 DELPORTE, L., Traits du régime seigneurial dans l'ancien comté de Hainaut : la seigneurie haute-justicière de Saintes à la fin de l'Ancien Régime, Mémoire de licence inédit de l'Université catholique de Louvain, 1990, p. 35-41. Archives de l'État à Mons, Archives de la famille d'Olmen de Poederlé, n°858 (copie de 1619).

9 Ibidem, p. 14-16, 46.

10 Sur les pairies et les bannières, voir : FLAMMANG, V. & VAN EECKENRODE, M., Le Jardinnet de Hainaut : essai de typologie et clés d'interprétation (XVIe - XVIIIe siècles). Mise en scène d'un comté lors des inaugurations princières en Hainaut, dans Bulletin de la Commission royale d'Histoire, t. 177, 2011, p. 45-80.

11 Aux XIe-XIIe siècles, cette seigneurie appartient à l'abbaye d'Hautmont, puis passe à l'abbaye de Ninove à la fin du XIIe siècle qui la détient jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

12 Voir VAN EECKENRODE, M., Inventaire des archives de l'échevinage d'Herbecq, à Saintes (1412-1596), Bruxelles, AGR, Archives de l'État à Louvain-la-Neuve. Inventaire, 2011.

13 Aujourd'hui dans la commune de Rebecq.

foncière (du moins une partie de celle-ci). D'abord sorte d'apanage pour les ecclésiastiques qui en étaient les seigneurs, elle est par la suite engagée à quelques seigneurs laïcs solidement implantés dans la région (comme par exemple les Enghien-Ramerut, par ailleurs seigneurs de Saintes et du Pont). La seigneurie de la Laubecq aurait ensuite réintégré l'immunité générale de l'abbaye de Lobbes <sup>14</sup>.

### LA COUR FÉODALE DE SAINTES

La cour féodale du seigneur de Saintes se compose d'un bailli (secondé par un greffier), qui la préside, et d'hommes de fief. Ces hommes sont compétents pour toutes les matières féodales relevant de la seigneurie de Saintes : justice, impôts, redevances, etc. La cour féodale de Saintes est chargée aussi bien de la juridiction gracieuse (comme pour enregistrer le relief d'un fief) que de la juridiction contentieuse (procès autour de la détention d'un fief et de l'application des droits seigneuriaux). Elle est également compétente pour traiter des affaires non féodales mais relevant de la haute justice. Le bailli, assisté par les hommes de fief, instruit et examine l'affaire, prononce la sentence et la fait exécuter. Quant aux affaires (les plus importantes) jugées à la fin de l'Ancien Régime par le Conseil souverain du Hainaut (instance judiciaire supérieure du comté), siégeant à Mons <sup>15</sup>, il est chargé d'en faire l'examen puis d'exécuter la sentence prononcée par le tribunal montois. Les compétences de la cour féodale s'exercent partout où il faut faire appliquer les droits seigneuriaux du seigneur de Saintes <sup>16</sup>.

### ARCHIVES

#### HISTORIQUE

En mai 1940, une partie substantielle des archives hainuyères anciennes partent en fumée dans l'incendie des dépôts des Archives de l'État à Mons et à Tournai <sup>17</sup>. Les archives de la cour féodale de Saintes, aujourd'hui située en Brabant, n'étaient alors plus conservées en Hainaut <sup>18</sup> mais bien aux Archives

---

14 DELPORTE, L. & ROOBAERT, B., Jean Ansel, ancien abbé de Lobbes, seigneur de la Laubecq à Saintes en 1477, dans *Annales du Cercle d'Histoire Enghien-Brabant*, t. 2, 2001, p. 137-156.

15 PINCHART, A., *Histoire du conseil souverain de Hainaut*, Bruxelles, Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique. Collection in -8° 7, 3, 1858.

16 DELPORTE, L., *Traits du régime seigneurial dans l'ancien comté de Hainaut : la seigneurie haute-justicière de Saintes à la fin de l'Ancien Régime*, Mémoire de licence inédit de l'Université catholique de Louvain, 1990, p. 72-75, 117-118.

17 A ce sujet, voir en premier lieu : LOUANT, A., *La grande pitié des Archives de l'État à Mons*, dans *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, t. II, Louvain-Bruxelles, Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3e série, fasc. 23, 1946, p. 1341-1354.

18 On retrouve dans ce qui tenait lieu, en 1871, de guide des fonds et collection du dépôt montois de la Place du Parc, quelques documents saintois. Ils ont par la suite été transférés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, où ils ont rejoint la Collection de greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, n°9356 et 9357. Ils sont aujourd'hui conservés

générales du Royaume, à Bruxelles, et subsistent toujours. Ces documents revêtent dès lors une importance toute particulière pour l'historien hainuyer. Ils proviennent d'une part de la " Collection des greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles " et d'autre part, en raison d'un accident de parcours, des " Archives de la fabrique Sainte-Renelde " (à Saintes). Jusqu'en 2001, les archives des institutions publiques d'Ancien Régime de la province de Brabant (échevinages, cours de justice, seigneuries, etc.) sont toutes conservées aux Archives générales du Royaume. Au XIXe et au début du XXe siècle, des " collections de greffes scabinaux " y sont constituées, une par arrondissement. Les archives de l'échevinage de Saintes font alors partie de la " Collection des greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles " <sup>19</sup>. Mais, suite à la scission de la province de Brabant <sup>20</sup>, trois nouveaux dépôts d'archives sont créés : Archives de l'État à Leuven (pour la province de Brabant flamand, ouvert en 2001), à Anderlecht (pour la région bruxelloise, ouvert en 2002) et à Louvain-la-Neuve (pour la province de Brabant wallon, ouvert en 2008). Toutes les collections de greffes scabinaux, jusque là conservées aux AGR et constituées sur la base de circonscriptions administratives dont les limites avaient évoluées, sont démembrées. Les archives sont redistribuées entre les trois dépôts, en fonction de leur nouveau ressort géographique. En 1988, au moment du départ à la retraite du curé de Saintes, l'abbé Delacroix, d'importants travaux de rénovation sont entrepris au presbytère de la paroisse Sainte-Renelde. Des documents anciens sont alors découverts, cachés dans un petit grenier. Il y a là des archives de la paroisse, mais également des archives des échevinages de Saintes, d'Herbecq et de la cour féodale de Saintes. Dans l'urgence, la fabrique décide de les transporter chez son trésorier, Marcel Culot, qui pendant plus de vingt ans leur consacra l'une des pièces de sa maison. Avec l'aide de son épouse, celui-ci nettoie patiemment les documents et, avec la collaboration de Luc Delporte <sup>21</sup>, aujourd'hui conservateur du Musée de la Porte à Tubize, réalise un inventaire <sup>22</sup>. En 2009, le président de la Fabrique d'église, le Dr X. Depondt, contacte les Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, afin d'y déposer les archives anciennes de la fabrique et celles n'ayant plus d'utilité administrative. Les archives des échevinages et de la cour féodale les accompagnent. Ce dépôt est réalisé en avril 2010. Suite au versement de nouvelles archives de la cour féodale, il a été décidé de réunir celles déjà conservées aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve et celle provenant de la Fabrique d'église en un seul fonds. Il était non seulement indiscutable que les documents provenaient tous d'un même producteur

---

aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, dans les Archives des échevins de Saintes ou dans les Archives de la cour féodale de Saintes. DEVILLERS, L., Notice sur le dépôt des Archives de l'État à Mons, Mons, 1871.

19 Bien qu'à partir de 1962, le village de Saintes ait été intégré à l'arrondissement de Nivelles (par la loi du 8/11/1962, parue au Moniteur le 22/11/1962).

20 Décidée en 1993, mise en application au 1er janvier 1995.

21 Nous souhaitons bien évidemment remercier Monsieur et Madame Marcel Culot pour leur bon accueil et leur générosité. Nous ne pouvons que regretter que Monsieur Culot, décédé peu de temps après le versement, n'ait pas pu se réjouir avec nous de la seconde jeunesse offerte à " ses " archives.

22 DELPORTE, L. & CULOT, M., Inventaire des archives de la cure de Saintes, Saintes, 1995 (Dossiers du Chirel de Rebecq-Tubize, Série Inventaires, n°1).

---

d'archives, mais en plus de cela, que les différentes séries se complétaient parfaitement. Ce nouvel inventaire permet de pallier les manquements du vieil " inventaire " manuscrit de la " Collection des greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles " <sup>23</sup>, mais également de décrire plus en détails les archives déjà inventoriées par M. Culot et L. Delporte. Il permet également de mettre mieux en évidence l'existence de la cour féodale de Saintes dont les archives avaient jusqu'ici été mélangées à celles des échevins du lieu. Une table de concordance figure à la fin du présent instrument de recherches.

---

23 Inventaire des archives des greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, s.d., 493 p.

## Contenu et structure

### *CONTENU*

#### Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent instrument de recherche sont majoritairement rédigés en moyen français et en français.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Le plan de classement adopté <sup>24</sup>donne, après ce qui reste de la correspondance, les documents issus de l'exercice de la juridiction contentieuse puis gracieuse (relief des fiefs, puis cens et rentes).

---

24 Il suit les recommandations de : COPPENS, H., De ontsluiting van archieven. Richtlijnen en aanbevelingen voor de ordening en beschrijving van archieven in het Rijksarchief, AGR, Miscellanea Archivistica Manuale n°21, Bruxelles, 1997.

## Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA COUR FÉODALE ET SEIGNEURIE  
DE SAINTES (1640-1792)*I. CORRESPONDANCE.*

1 Correspondance générale. 1675-1751. 1 chemise

*II. JURIDICTION CONTENTIEUSE.*

2 2 - 23 DOSSIERS DE PROCÈS. 1665-1770.  
1665. 1 chemise

3 1675. 1 chemise

4 1675. 1 chemise

5 1678-1679. 1 chemise

6 1682. 1 chemise

7 1682. 1 chemise

8 1685. 1 chemise

9 1685. 1 chemise

10 1688-1690. 1 chemise

11 1688-1690. 1 chemise

12 1689. 1 chemise

---

13	1690.	1 chemise
14	1697.	1 chemise
15	1711.	1 chemise
16	1720-1722.	1 chemise
17	1732.	1 chemise
18	1737.	1 chemise
19	1741.	1 chemise
20	1742.	1 chemise
21	1748.	1 chemise
22	1766-1767.	1 chemise
23	1769-1770.	1 chemise

### III. JURIDICTION GRACIEUSE

24	A. RELIEF DES FIEFS. Registre aux fiefs de la cour féodale du seigneur de Saintes. XVIIe- XVIIIe siècles.	1 volume
25	Table du grand registre aux fiefs de la seigneurie de Saintes. XVIIIe siècle.	1 pièce
26	Lettre adressée au bailli de Saintes concernant la tenue du registre aux fiefs. 1662.	1 pièce

---

27 - 214 EXPÉDITIONS D'ACTES ENREGISTRÉS PAR LA COUR  
FÉODALE DE SAINTES. 1640-1792.

27	1640.	1 chemise
28	1642.	1 chemise
29	1650.	1 chemise
30	1658.	1 chemise
31	1662.	1 chemise
32	1662.	1 chemise
33	1662.	1 chemise
34	1665.	1 chemise
35	1667.	1 chemise
36	1668.	1 chemise
37	1673.	1 chemise
38	1676.	1 chemise
39	1676.	1 chemise
40	1676.	1 chemise
41	1676.	1 chemise

42	1678.	1 chemise
43	1679.	1 chemise
44	1679.	1 chemise
45	1680.	1 chemise
46	1680.	1 chemise
47	1680-1681.	1 chemise
48	1681.	1 chemise
49	1681.	1 chemise
50	1685.	1 chemise
51	1685.	1 chemise
52	1685.	1 chemise
53	1685.	1 chemise
54	1686.	1 chemise
55	1688.	1 chemise
56	1690.	1 chemise
57	1693.	1 chemise

---

58	1694.	1 chemise
59	1695.	1 chemise
60	1695.	1 chemise
61	1696.	1 chemise
62	1696.	1 chemise
63	1699.	1 chemise
64	1700.	1 chemise
65	1700.	1 chemise
66	1703.	1 chemise
67	1706.	1 chemise
68	1707.	1 chemise
69	1708.	1 chemise
70	1708.	1 chemise
71	1708.	1 chemise
72	1709.	1 chemise
73	1710.	1 chemise
74	1710.	1 chemise

		1 chemise
75	1710.	1 chemise
76	1710.	1 chemise
77	1711.	1 chemise
78	1711.	1 chemise
79	1712.	1 chemise
80	1712.	1 chemise
81	1713.	1 chemise
82	1714.	1 chemise
83	1714.	1 chemise
84	1714.	1 chemise
85	1714.	1 chemise
86	1714.	1 chemise
87	1714.	1 chemise
88	1717.	1 chemise
89	1719.	1 chemise
90	1719.	1 chemise

---

91	1720.	1 chemise
92	1720.	1 chemise
93	1722.	1 chemise
94	1722.	1 chemise
95	1722.	1 chemise
96	1723.	1 chemise
97	1724.	1 chemise
98	1724.	1 chemise
99	1724.	1 chemise
100	1724.	1 chemise
101	1725.	1 chemise
102	1725.	1 chemise
103	1727.	1 chemise
104	1727.	1 chemise
105	1728.	1 chemise
106	1728.	1 chemise

107	1730.	1 chemise
108	1730.	1 chemise
109	1731.	1 chemise
110	1731.	1 chemise
111	1731.	1 chemise
112	1731.	1 chemise
113	1732.	1 chemise
114	1732.	1 chemise
115	1738.	1 chemise
116	1738.	1 chemise
117	1739.	1 chemise
118	1739.	1 chemise
119	1739.	1 chemise
120	1741.	1 chemise
121	1742.	1 chemise
122	1743.	1 chemise
123	1743.	1 chemise

---

		1 chemise
124	1743.	1 chemise
125	1743.	1 chemise
126	1744.	1 chemise
127	1744.	1 chemise
128	1745.	1 chemise
129	1745.	1 chemise
130	1746.	1 chemise
131	1748.	1 chemise
132	1748.	1 chemise
133	1749.	1 chemise
134	1749.	1 chemise
135	1749.	1 chemise
136	1749.	1 chemise
137	1750.	1 chemise
138	1750-1752.	1 chemise
139	1752.	1 chemise

140	1752.	1 chemise
141	1752.	1 chemise
142	1752.	1 chemise
143	1752.	1 chemise
144	1752.	1 chemise
145	1752.	1 chemise
146	1752.	1 chemise
147	1752-1758.	1 chemise
148	1753.	1 chemise
149	1753.	1 chemise
150	1753.	1 chemise
151	1753.	1 chemise
152	1753.	1 chemise
153	1753.	1 chemise
154	1753.	1 chemise
155	1754.	1 chemise

---

156	1755.	1 chemise
157	1755.	1 chemise
158	1755.	1 chemise
159	1755.	1 chemise
160	1755.	1 chemise
161	1755.	1 chemise
162	1756.	1 chemise
163	1756.	1 chemise
164	1756.	1 chemise
165	1756.	1 chemise
166	1757.	1 chemise
167	1757.	1 chemise
168	1758.	1 chemise
169	1758.	1 chemise
170	1759.	1 chemise
171	1759.	1 chemise
172	1760.	

		1 chemise
173	1760.	1 chemise
174	1760.	1 chemise
175	1760.	1 chemise
176	1760.	1 chemise
177	1760.	1 chemise
178	1761.	1 chemise
179	1761.	1 chemise
180	1761.	1 chemise
181	1762.	1 chemise
182	1762.	1 chemise
183	1763.	1 chemise
184	1763.	1 chemise
185	1763.	1 chemise
186	1764.	1 chemise
187	1765.	1 chemise
188	1766.	1 chemise

---

189	1770.	1 chemise
190	1771.	1 chemise
191	1774.	1 chemise
192	1775.	1 chemise
193	1775.	1 chemise
194	1775.	1 chemise
195	1775.	1 chemise
196	1776.	1 chemise
197	1778.	1 chemise
198	1778.	1 chemise
199	1779.	1 chemise
200	1780.	1 chemise
201	1780.	1 chemise
202	1780.	1 chemise
203	1780.	1 chemise
204	1782.	1 chemise

---

205	1784.	1 chemise
206	1784.	1 chemise
207	1786.	1 chemise
208	1787.	1 chemise
209	1788.	1 chemise
210	1789.	1 chemise
211	1790.	1 chemise
212	1790.	1 chemise
213	1791.	1 chemise
214	1792.	1 chemise

**B. CENS ET RENTES.**

*215 - 218 REGISTRES DES CENS ET RENTES SEIGNEURIAUX  
REVENANT AU SEIGNEUR DE SAINTES SUR SES PROPRIÉTÉS. 1657-  
1781.*

215	1657-1680.	1 volume
216	1747-1748.	1 volume
217	1753-1764.	1 volume
218	1768-1781.	1 pièce

- 
- |     |   |         |
|-----|---|---------|
| 219 | Extrait de l'appréciation des rentes seigneuriales dues au seigneur de Saintes pour les années 1673-1694. 1709. | 1 pièce |
| 220 | Siège de rente pour l'année 1788. 1789.   | 1 pièce |